

Toulouse, le 29 mars 2019

Monsieur le Président,

La réunion de ce jour fait suite au défaut de quorum constaté lors de la réunion de lundi sur la probabilité duquel nous vous avions alerté.

En effet, comment continuer à siéger alors que les collègues de la DGFIP sont dans un mouvement de protestation depuis le mois de janvier sans qu'aucune réponse ne leur soit apportée autre que des menaces quand, devant les sites, ils revendiquent le droit de pouvoir conserver leur travail ?

Comment continuer à siéger quand les douaniers, pressés depuis des années, se mobilisent sur de justes revendications et reçoivent à peine une aumône ?

Vous même avez pris acte que cette situation sociale tendue dans les MEF qui n'était évidemment pas propice à un dialogue social constructif.

Alors, procéder lundi à une nouvelle convocation quatre jours plus tard soit :

- la semaine de la présentation en conseil des ministres d'un projet de loi sur la Fonction publique qui va détruire le statut des fonctionnaires, garantie d'indépendance, de neutralité et de responsabilité au service de l'intérêt général et destructeur les instances représentatives des personnels ;
- au lendemain d'une journée nationale de mobilisation à la DGFIP ;
- et le jour du Brexit (même si la date en a dernièrement été reportée) symbolique pour une profession qui espérait être entendue lors de la réunion de négociation du 26 mars ;

c'était prendre un risque certain !

Nous y voilà. Les choses ont elle évolué ?

Oui, en pire. En bien pire : les personnels et leurs représentants ne sont plus ni écoutés ni respectés, les collègues sont menacés parfois physiquement et on leur envoie les CRS...

Pour la DGFIP, les bruits de couloir laissent entendre qu'un référé aurait été déposé pour permettre l'intervention des forces de l'ordre sur les piquets de grève. Vous nous confirmez peut-être ceci ?. Dans le contexte de début de discussions locales dans le cadre des comités techniques, c'est encore un mauvais signal qui est donné aux personnels et à leurs représentants.

Pour l'INSEE où le recours massif à des contractuels vient d'être acté.

Pour la Douane quand l'indécent comportement du directeur général conduit l'intersyndicale unanime à énoncer que « les représentants du personnel ne se rendront plus dans les instances paritaires ». L'avertissement aurait dû être entendu car il était d'une gravité inhabituelle : il faut remonter loin pour trouver un positionnement aussi large et aussi fort.

Car ne pas venir discuter dans un CHSCT, c'est quasiment inédit. Il s'agit en effet de l'une des dernières instances où les organisations syndicales pouvaient représenter avec un peu de poids les travailleurs dont « la participation à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises » a valeur constitutionnelle, comme le prévoit l'article 8 du préambule de la constitution de 1946.

Mais là, les limites ont été franchies : les directeurs ont fait sonner la troupe des CRS et gendarmes pour déloger les douaniers de leur poste de contrôle à Loon-Plage ou à Cambrai. Le ministère est entré dans une phase de répression et prend ainsi le risque de la radicalisation. C'est une fois de plus et cela en dit long sur la stratégie de violence qu'a désormais adoptée le pouvoir.

Les représentants du personnel ici présents condamnent avec la plus grande fermeté cette agression armée de l'employeur à l'endroit de ses agents.

De manière plus générale, ils condamnent l'escalade de la répression de ce gouvernement envers les mouvements sociaux en cours.

**Ces comportements sont honteux !**

Dans ce contexte, il n'est pas envisageable de venir parler dans une instance où pourtant nous le faisons volontiers.

Comme l'écrivait Sartre « le silence même se définit par rapport aux mots, comme la pause, en musique, reçoit son sens des groupes de notes qui l'entourent.

Ce silence est un moment du langage ; se taire ce n'est pas être muet, c'est refuser de parler, donc parler encore».